

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 08 NOVEMBRE 2019**

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 54, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

Commission Permanente des interventions du 08 novembre 2019

www.eau-artois-picardie.fr



MEMBRES PERMANENTS			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Excusé	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane Vice-Président	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Excusé	Mandat à M.DEFLESSELLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS (6)			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Excusé	Mandat à M.SKIERSKI
Représentant des Professions Industrielles	ROBERT Clément	Excusé	
Autres usagers / Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Autres Usagers / Professions agricoles	FAICT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	LEMAY Patrick - Président	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	CHAMPION Etienne	Excusé	
DRAAF NPDCP par Intérim ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par M.FLORID
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé	Représenté par M.PREVOST
DRFIP NPDCP et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	Vacant		
MEMBRES NON PERMANENTS			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LECLERCQ Jérôme	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	

REPRESENTANTS DES USAGERS (5)			
Représentant des Professions Agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	ROBERT Clément	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	LAGASSE Vincent	Excusé	
Représentant des consommateurs	SIX Alain	Excusé	
Autres Usagers / Distributeurs d'eau	BENARD Didier	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	VANTYGHEM Thierry	Excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
SGAR NPDCP ou son représentant	DINDAR Céline	Excusée	
Directeur interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile (En cours de remplacement)	Excusée	Représentée par Mme LORUT Estelle
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	Représenté par M. MATRAT Olivier
Directeur Général de l'Agence Française pour la Biodiversité ou son représentant	FAURIEL Olivier (délégation permanente de M. AUBEL)	Excusé	
Directeur du Grand Maritime de Dunkerque	RAISON Stéphane	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé	
Membres Consultatifs			
		Présents	
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie		Excusé	
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusée	
RAYMOND François Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : Mme MARTIN, M. DOLLET, M. LABRUNE, M. VALIN, M. BIZAIS, Mme VALLEE, M. JOURDAN, M. KARPINSKI, M. LEMAIRE, M. LESNIAK, M. VERHAEGHE, Mme LESSENS, Mme CHANTEGREL, Mme KUREK		Présent	

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 08 NOVEMBRE 2019**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 14 juin 2019	X				Unanimité Ne participe pas au vote et au débat :
2	2.2.1	STATIONS D'ÉPURATION(21209) (1110)	X				RAOULT Paul, 1 dossier : 82736.00 - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord Ne participe pas au débat :
							DETournay Alain, 1 dossier : 10939.00 - Métropole Européenne de Lille Unanimité
	2.3.1	TRAITEMENT EAUX PLUVIALES(21214) (1160)	X				Ne participent pas au vote et au débat : DEFLESSELLE Claude, 1 dossier : 17859.00 - CC Territoire Nord Picardie DISSAUX Jean-Claude, 1 dossier : 14130.00 - Douvrin (Le CD du Pas-de-Calais étant co-financier) 1 dossier : 63004.00 - Département du Pas-de-Calais Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
2.5.1	19-1-035	CRÉATION RÉSEAUX ASSAINISSEMENT(21219) (1120)	X				Ne participent pas au vote et au débat : RAOULT Paul, 19 dossiers : 82959.00, 82986.00, 83036.00, 83061.00, 10004.00, 10005.00, 10200.00, 82955.00, 82984.00, 82985.00, 82987.00, 82990.00, 83017.00, 83045.00, 83046.00, 83065.00, 83063.00, 12369.00, 82996.00 - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord DISSAUX Jean-Claude, 1 dossier : 63111.00 – CAPSO Ne participe pas au débat : DETOURNAY Alain, 2 dossiers : 10304.00, 12006.00 - Métropole Européenne de Lille Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
2.6.1	19-I-036	RÉHABILITATION RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT(21222) (1122)	X				Ne participent pas au vote et au débat : RAOULT Paul, 15 dossiers : 11329.00, 11927.00, 12234.00, 12315.00, 12322.00, 12323.00, 16665.00, 16728.00, 16818.00, 16907.00, 16957.00, 16959.00, 16960.00, 82950.00, 82952.00, - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord DISSAUX Jean-Claude, 2 dossiers : 12313.00, 12314.00 - CAPSO Ne participent pas au débat : LECLERCQ Jérôme, 2 dossiers : 14749.00, 14763.00 - Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois PATRIS Jacques, 1 dossier : 63091.00- c.f. CU d'Arras DETOURNAY Alain, 7 dossiers : 10859.00, 10934.00, 10945.00, 10949.00, 10961.00, 10983.00, 10990.00 - Métropole Européenne de Lille Unanimité Unanimité Unanimité
2.7.1	19-I-037	RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES(21216) (1161)	X				
3	19-I-038	PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES(21161) (1230)	X				

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.3.1	19-I-039	ÉTUDES ET ANIMATION ORQUE(21164) (1233)	X				Unanimité
3.4.1	19-I-040	AMÉLIORATION QUALITÉ EAU POTABLE DISTRIBUÉE(21170) (1250)	X				Ne participe pas au débat : DETOURNAY Alain, 1 dossier : 11659.00 - Métropole Européenne de Lille Unanimité
3.5.1	19-I-041	SÉCURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE(21192)(1251)	X				Ne participe pas au vote et au débat : DISSAUX Jean-Claude, 2 dossiers : 82949.00 - SMAEL, 83051.00 – CAPSO Ne participent pas au débat : LECLERCQ Jérôme, 1 dossier : 14711.00 - Communauté d'Agglomération du Saint Quentinois DETOURNAY Alain, 1 dossier : 10306.00 - Métropole Européenne de Lille 1 dossier : 82949.00 – SMAEL RAOULT Paul, 4 dossiers : 11633.00, 11716.00, 12065.00, 83004.00 - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.6.1	19-I-042	ÉCONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUITES(21195) (1252)	X				Ne participent pas au vote et au débat : DISSAUX-Jean-Claude, 1 dossier : 83053.00 - CAPSO 1 dossier : 12235.00 - SMAEL RAOULT Paul, 29 dossiers : 12377.00, 13817.00, 63020.00, 63021.00, 63029.00, 63030.00, 63065.00, 63066.00, 63083.00, 63085.00, 82763.00, 82765.00, 82767.00, 82769.00, 82770.00, 82849.00, 82889.00, 82896.00, 82907.00, 82957.00, 82962.00, 82965.00, 82973.00, 82974.00, 82999.00, 83003.00, 83037.00, 83039.00, 83043.00 - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord Ne participent pas au débat : LECLERCQ Jérôme, 5 dossiers : 14703.00, 14704.00, 14713.00, 14719.00, 63001.00 - Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois DETOURNAY Alain, 1 dossier : 12235.00 - SMAEL 5 dossiers : 82876.00, 82877.00, 88878.00, 82879.00, 82880.00 - Métropole Européenne de Lille Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.7.1	19-I-043	GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE(21159) (1210)	X				Unanimité
4	4.2.1	POLLUTIONS DIFFUSES(21232) (1182)	X				Ne participe pas au vote et au débat : FAICT Olivier, 12 dossiers : 17259.00, 18021.00, 18052.00, 18086.00, 18089.00, 18094.00, 18098.00, 18101.00, 18102.00, 18103.00, 18119.00, 18120.00 - Chambre d'Agriculture 59-62 1 dossier : 18018.00 - Chambre d'Agriculture 80 Ne participe pas au débat : LEVEUGLE Emmanuel, 12 dossiers : 17259.00, 18021.00, 18052.00, 18086.00, 18089.00, 18094.00, 18098.00, 18101.00, 18102.00, 18103.00, 18119.00, 18120.00- Chambre d'Agriculture 59-62 Unanimité



N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.3.1	19-I-045	SOUTIEN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE (21224)(1185)	X				Ne participent pas au vote et au débat : FAICT Olivier, 1 dossier : 16519.00 - Chambre d'Agriculture 59-62 Ne participent pas au débat : LEVEUGLE Emmanuel, 1 dossier : 16519.00 - Chambre d'Agriculture 59-62 LECLERCQ Jérôme, 1 dossier : 62926.00 - Tereos France Unanimité
4.4.1	19-I-046	ASSISTANCE TECHNIQUE AUX AGRICULTEURS(21226) (1152)	X				Ne participe pas au vote et au débat : FAICT Olivier, 1 dossier : 62823.01- Chambre d'Agriculture 59-62 1 dossier : 62834.01 - Chambre d'Agriculture 80 Ne participe pas au débat : LEVEUGLE Emmanuel, 1 dossier : 62823.01- Chambre d'Agriculture 59-62 Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5	5.1.1 19-A-	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES SCI LES BOREL(21285)		X			Avis favorable à l'unanimité, transmission au CA.



N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5.2.1	19-I-047	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU - LIGNE 1240(21157)	X				Ne participent pas au vote et au débat : RAOULT Paul, 2 dossiers : 13568.00, 82898.00 - CC Pays de Mormal DISSAUX Jean-Claude, 1 dossier : 62966.00 – SMAGEAA COTEL Jacques (ayant donné mandat à M. DEFLESSELLE) : 3 dossiers 13785.00, 14689.00, 15412.00 - Syndicat Mixte de l'AMEVA 1 dossier : 14892.00 - CC Nièvre et Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA) 1 dossier : 17297.00 - Département de la Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA) 1 dossier : 17569.00 - FDPMA Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA) Ne participent pas au débat : DETOURNAY Alain, 1 dossier : 11104.00 - Métropole Européenne de Lille LECLERCQ Jérôme, 3 dossiers : 13785.00, 14689.00, 15412.00 - Syndicat Mixte de l'AMEVA 1 dossier : 14892.00 - CC Nièvre et Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA) 1 dossier : 17297.00 - Département de la Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA) 1 dossier : 17569.00 - FDPMA Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA) Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5.3.1	19-I-048	EROSION (21149)	X				Ne participe pas au vote et au débat : RAOULT Paul, 1 dossier : 10203.00 - CC Pays de Mormal Ne participe pas au débat : LECLERCQ Jérôme, 1 dossier : 14806.00 - Communauté d'Agglomération du Saint Quentinois Unanimité



N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5.4.1	19-I-049	ENTRETIEN ET RESTAURATION DE ZONES HUMIDES - LIGNE 1243(21150)	X				Ne participent pas au vote et au débat : BARBIER Luc (ayant donné mandat à Monsieur SKIERSKI) 2 dossiers : 14708.00, 12382.00 - Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie 1 dossier : 17145.00 - Département du Pas-de-Calais (étant donné les liens avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale dans le cadre de l'étude préalable réalisée) 1 dossier : 13820.00 - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale DISSAUX Jean-Claude. 1 dossier : 17145.00 - Département du Pas-de-Calais COTEL Jacques (ayant donné mandat à Monsieur DEFLESSELLE), 1 dossier 16963.00 - Syndicat Mixte de l'AMEVA Ne participe pas au débat : LECLERCQ Jérôme, 1 dossier 16963.00 - Syndicat Mixte de l'AMEVA Unanimité
Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 08 novembre 2019				14			

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5.5.1	19-I-050	PREVENTION DES INONDATIONS (21147)	X				Ne participe pas au vote et au débat : DISSAUX Jean-Claude, 1 dossier : 12316.00 – CAPSO Unanimité
5.6.1	19-I-051	ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE (LIGNE 1245)(21134)	X				Ne participe pas au vote et au débat : DISSAUX Jean-Claude, 1 dossier : 16520.00 - Département du Pas-de-Calais Ne participe pas au débat : Le représentant du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (Mme Lorut), 2 dossiers : 16521.00, 11865.00 - Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5.7.1	19-I-052	RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU - LIGNE 1246(21158)	X				Ne participent pas au vote et au débat : DISSAUX Jean-Claude, 1 dossier : 18013.00 - Département du Pas-de-Calais 2 dossiers : 14864.00, 14893.00 - SMAGEAA SKIERSKI Daniel, 1 dossier : 16551.00 - Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique du Nord RAOULT Paul, 1 dossier : 16551.00 - Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique du Nord (La CC Pays de Mormal étant co-financier) COTEL Jacques (ayant donné mandat à Monsieur DEFLESSELLE), 1 dossier : 17580.00 - Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique de la Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA) Ne participe pas au débat : LECLERCQ Jérôme, 1 dossier : 17580.00 - Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique de la Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA) Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6	6.2.1	ÉLABORATION ET SUIVI DES SAGE(21203) (1290)	X			X	Ne participe pas au débat : PATRIS Jacques, 2 dossiers : 15388.00, 82951.00 – SyMEA Délégation modifiée pour la séance. Unanimité Unanimité
7	7.2.1	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX SUPERFICIELLES, CEREMA (1321)(21069)	X				



Ordre du jour

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 14 juin 2019

2 - Épuration publique :

- 2.1 - Ouvrages d'épuration : situation des engagements (lignes 111, 113, 116)
- 2.2 - Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne 1110)
- 2.3 - Participations financières au traitement des eaux pluviales (ligne 1160)
- 2.4 - Réseaux d'assainissement : situation des engagements (lignes 1120, 1122, 1123, 1161)
- 2.5 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne 1120)
- 2.6 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne 1122)
- 2.7 - Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales (ligne 1161)

3 - Eau potable :

- 3.1 - Situation des engagements (lignes 123, 125, 121)
- 3.2 - Participation financière pour la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne 1230)
- 3.3 - Participations financières aux études et à l'animation des ORQUE (ligne 1233)
- 3.4 - Participations financières pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée (ligne 1250)
- 3.5 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne 1251)
- 3.6 - Participations financières aux économies d'eau et recherche de fuites (ligne 1252)
- 3.7 - Participations financières à la gestion quantitative de la ressource (ligne 1210)

4 - Lutte contre la pollution agricole :

- 4.1 - Situation des engagements (lignes 118 et 115)
- 4.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne 1182)
- 4.3 - Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne 1185)
- 4.4 - Participations financières pour l'assistance technique aux agriculteurs (ligne 1152)

5 - Restauration et gestion des milieux aquatiques :

- 5.1 - Situation des engagements (ligne 124)
- 5.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne 1240)
- 5.3 - Participations financières en faveur de l'érosion (ligne 1242)
- 5.4 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne 1243)
- 5.5 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne 1244)
- 5.6 - Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne 1245)
- 5.7 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne 1246)

6 - Appui à la gestion concertée :

- 6.1 - Situation des engagements (ligne 129)
- 6.2 - Participation financière en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (ligne 1290)

7 - Connaissance et expertise des milieux naturels aquatiques :

- 7.1 - Situation des engagements (ligne 132)
- 7.2 - Etude sur l'évolution des populations algales dans les grands cours d'eau du bassin Artois-Picardie (ligne 1321)

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président LEMAY ouvre la séance à 9h34 et rappelle l'importance de remplir sa déclaration publique d'intérêts, il souhaite la bienvenue à Monsieur Thierry VATIN, nouveau Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

M. VATIN se présente et souligne son attachement pour le territoire des Hauts de France.

M. DEFLESSELLE intervient quant à la dématérialisation des dossiers d'instances, il ne trouve pas facile la lecture des dossiers trop volumineux en version informatique et demande s'il ne serait pas possible de trouver une autre solution pour améliorer la lisibilité des documents reçus en version dématérialisé.

Mme MARTIN précise que le système actuel fonctionne avec ADOBE, qu'il n'est pas facile de lire toutes les pages. Néanmoins, le sommaire interactif permet d'accéder aux chapitres s'il est ouvert avec le logiciel ADOBE. Un nouveau système dit « kbox » est en train de se mettre en place. Elle souligne que certains élus l'utilisent déjà. Elle demande aux élus utilisateurs de témoigner de la facilité d'utilisation. Elle rappelle qu'il a été proposé il y a quelques mois d'indiquer les souhaits d'équipement afin d'avoir un accès à cette application et de formation organisée le 24 janvier 2020. Elle mentionne que le nouveau système est beaucoup plus accessible que la version envoyée aujourd'hui. Elle indique qu'il s'agit d'une période de transition et s'en excuse.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2019

M. LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 14 juin 2019.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 14 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

CADRAGE FINANCIER DU PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

M. DOLLET présente en préambule le cadrage financier du programme d'intervention 2019-2024 (cf annexe au procès-verbal).

Remarques et débats :

M. LEMAY demande si les avances sont spécifiques à l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

M. DOLLET précise que d'autres agences utilisent ce mode de gestion, mais pas la totalité. Il indique que l'Agence de l'Eau Artois Picardie est celle qui utilise le plus d'avances.

7 – CONNAISSANCE ET EXPERTISE DES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

M. DOLLET en référence au dossier de séance fait la présentation du point n°7 concernant la ligne de programme relative à la connaissance et l'expertise des milieux naturels aquatiques.

7.1 - Situation des engagements (ligne 132)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°7.1 du dossier de la CPI du 08 novembre 2019.

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 08 novembre 2019

7.2 – Etude sur l'évolution des populations algales dans les grands cours d'eau du bassin Artois-Picardie (ligne X1321)

• 1 dossier de participation financière pour un montant de 34 724,50 € présenté pour décision (cf détails du point de présentation) :

- 82979.00 CEREMA

REMARQUES ET DEBATS :

M. MONTASSINE demande s'il est prévu un ciblage plus pointu sur des zones caractéristiques.

M. DOLLET indique que cette étude va se faire sur les grands canaux, les grands cours d'eau de l'ensemble du bassin Artois Picardie.

La délibération « CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX SUPERFICIELLES CEREMA »

avec 1 dossier

(n°19-I-054)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

M. VALIN en référence au dossier de séance fait la présentation du point n° 4 concernant la lutte contre la pollution d'origine agricole.

Il explique l'évolution de la présentation et indique que celle-ci est faite dorénavant par domaines.

4.1. Situation des engagements (ligne 118 et 115)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°5.1 du dossier de la CPI du 08 novembre 2019.

M. VATIN indique que pour permettre d'avoir une vision globale sur 6 ans, il est possible de créer une ligne théorique 11^{ème} programme et d'avoir une troisième courbe qui représenterait le « réalisé ». Il souligne que cette vision dynamique permettrait de voir si les lignes sont bien consommées et où se situent les pics afin d'avoir un prévisionnel qui soit moins théorique.

M. DOLLET ajoute qu'il aurait été possible de faire une présentation par autorisations d'engagement votées cette année

Remarques et Débats :

M. ROBERT demande où intervient la provision de 7 % d'autorisation d'engagement.

M. DOLLET précise qu'il s'agit d'une provision destinée à compenser les pertes.

M. VATIN ajoute que l'on sait que l'on perdra 7 % d'où l'acceptation de la direction du budget d'augmenter de 7 %.

4.2 Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne 1182)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.2. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 08 novembre 2019

● 22 dossiers de participations financières pour un montant de 704 264 €.

• 17349.00	Asso. Gestion de Système de Management Collectif
• 17259.00	Chambres Agriculture 59 62
• 18021.00	Chambres Agriculture 59 62
• 18052.00	Chambres Agriculture 59 62
• 18086.00	Chambres Agriculture 59 62
• 18089.00	Chambres Agriculture 59 62
• 18094.00	Chambres Agriculture 59 62
• 18098.00	Chambres Agriculture 59 62
• 18101.00	Chambres Agriculture 59 62
• 18102.00	Chambres Agriculture 59 62
• 18103.00	Chambres Agriculture 59 62
• 18190.00	Chambres Agriculture 59 62
• 18120.00	Chambres Agriculture 59 62
• 18018.00	Chambres Agriculture 59 62
• 17116.00	CUMA Villers Plouich
• 18095.00	Eco-Phyt'
• 18096.00	Eco-Phyt'
• 18097.00	Eco-Phyt'
• 17587.00	Endiverie de Soyecourt
• 17835.00	Groupe Carré
• 17105.00	Noriap
• 17342.00	Terre de Picardie

REMARQUES ET DEBATS :

M. RAOULT rappelle que cela fait plus de 10 ans que l'on consomme des crédits écophyto et malgré tout la consommation de produits continue d'augmenter. Il mentionne avoir du mal à croire que des groupes privés vendant des produits chimiques vont tout faire pour en vendre de moins en moins. Il indique qu'une entreprise qui fonctionne, fabrique pour vendre. Il demande comment va être contrôlé le travail de recherche qui est fait pour cette diminution.

M. VATIN indique qu'il y a maintenant une demande sociétale très forte liée à la préoccupation sur la santé et que la pression sur le monde agricole sera de plus en plus forte. Il indique qu'il faut aider les agriculteurs à changer de modèle. Il mentionne qu'il y a un vrai enjeu de société, il faut mobiliser l'ensemble des chambres car il y a beaucoup de sens à faire cela et contrôler le résultat.

M. FLORID mentionne que l'utilisation d'eau ou de produits phyto augmente pour des aspects de confort à la demande des consommateurs « comme la taille des cornets de frites ou la couleur des tomates ». Il indique qu'il y a des actions à mener avec les DREAL et certains gros industriels de la filière aval. Il souligne qu'il faut aussi travailler en amont. Il indique que le citoyen a conscience du danger des phyto mais oublie que cela est employé pour répondre aux besoins du consommateur.

M. FAICT mentionne que 10 ans en agriculture n'est pas un long délai. Il rappelle que les phyto sont utilisés pour assurer un certain revenu mais également une certaine qualité de produits.

M. VATIN indique que la politique écophyto a plus de 10 ans. Le plan Ecophyto a été décidé en 2008, même si le sujet est en discussion depuis plus longtemps. Il souligne qu'il ne faut pas se redonner 10 ans supplémentaires, qu'il y a un objectif à court terme de baisse drastique (-50% en 2025). Il mentionne que le monde agricole doit faire évoluer très vite son modèle économique.

M. MONTASSINE mentionne que certains produits sont encore en vente libre dans certains points de distribution.



M. PATRIS souligne que certains phyto interdits sont toujours présents dans l'air.

M. LEMAY rappelle qu'il s'agit d'une demande des consommateurs, qui en demandent toujours plus et de meilleure qualité.

M. RAOULT indique qu'il faut arriver à suivre dans le détail les engagements qui sont pris et vérifier l'efficacité de la recherche.

M. LECLERCQ indique être convaincu que l'agriculture française doit évoluer, qu'il faut lui donner les moyens, le temps car le cycle de la végétation est sur 1 an. Il rappelle que la France est fortement enviée pour son agriculture au niveau international. Il indique que l'on retrouve de plus en plus de substances mais qu'on les recherche également davantage.

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES »

Avec 22 dossiers

(n°19-I-044)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat :

FAICT Olivier, 12 dossiers : 17259.00, 18021.00, 18052.00, 18086.00, 18089.00, 18094.00, 18098.00, 18101.00, 18102.00, 18103.00, 18119.00, 18120.00 - Chambre d'Agriculture 59-62
1 dossier : 18018.00 - Chambre d'Agriculture 80

Ne participe pas au débat :

LEVEUGLE Emmanuel,

12 dossiers : 17259.00, 18021.00, 18052.00, 18086.00, 18089.00, 18094.00, 18098.00, 18101.00, 18102.00, 18103.00, 18119.00, 18120.00- Chambre d'Agriculture 59-62

M. FAICT rappelle la cohérence des arrêtés qui peuvent être pris et donne l'exemple de la betterave. Il indique que l'arrêt d'une matière active entraîne la consommation d'autres matières actives.

4.3 Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne 1185)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.3. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 221 264 €.**

- 63081.00 CA du douaisis
- 16519.00 Chambres Agriculture 59 62
- 62926.00 Tereos France

PAS DE REMARQUE

La délibération « SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE »

avec 3 dossiers

(n°19-I-045)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au vote et au débat :

FAICT Olivier, 1 dossier : 16519.00 - Chambre d'Agriculture 59-62

Ne participent pas au débat :

LEVEUGLE Emmanuel, 1 dossier : 16519.00 - Chambre d'Agriculture 59-62

LECLERCQ Jérôme, 1 dossier : 62926.00 - Tereos France

4.4 Participation financière pour l'assistance technique aux agriculteurs (ligne 1152)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.4. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● **2 dossiers de participation financière pour un montant de 65 173 €.**

- 62823.01 Fonctionnement du SATEGE NPDC (année 2019) avenant pour les mois de novembre et décembre
- 62834.01 Chambres d'Agriculture 80

Pas de remarque.

La délibération « ASSISTANCE TECHNIQUE AUX AGRICULTEURS »

avec 2 dossiers

(n°19-I-046)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat :

**FAICT Olivier, 1 dossier : 62823.01- Chambre d'Agriculture 59-62
1 dossier : 62834.01 - Chambre d'Agriculture 80**

Ne participe pas au débat :

LEVEUGLE Emmanuel, 1 dossier : 62823.01- Chambre d'Agriculture 59-62

5 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

5.1 - Situation des engagements (ligne 124)

cf. tableau de situation des engagements en point n°6.1 du dossier de la CPI du 14 juin 2019.

5.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (ligne 1240)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°6.2 du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

● **20 dossiers de participations financières pour un montant de 3 004 248 €.**

- 11104.00 metropole europeenne de lille
- 11897.00 amenag hydraul vallee scarpe bas escout
- 13568.00 cc du pays de mormal
- 13695.00 ca de la baie de somme
- 13785.00 syndicat mixte ameva

- 14203.00 syndicat mixte canche et affluents
- 14689.00 syndicat mixte ameva
- 14700.00 cc du vimeu
- 14716.00 union syndicale d'aménagement hydraulique du nord (usan)
- 14892.00 cc nievre et somme
- 15412.00 syndicat mixte ameva
- 17067.00 syndicat mixte de la vallee de la hem
- 17202.00 hem hardinval
- 17247.00 departement de la somme
- 17297.00 departement de la somme
- 17569.00 federation de la somme pour la peche et la protection du milieu aquatique
- 62966.00 synd mixte aménagement gestion eau aa
- 82898.00 cc du pays de mormal
- 82903.00 syndicat mixte de la vallee de la hem
- 83056.00 ca maubeuge val de sambre

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE s'interroge sur le fait que certains dossiers sont présentés HT et d'autres TTC

M. JOURDAN précise que cela dépend des modalités des dossiers portés par les collectivités et de l'exercice de la compétence. Il souligne que la collectivité est sollicitée à l'appui de la demande pour justifier si elle récupère ou pas la TVA sur les opérations.

M. VALIN ajoute que la collectivité atteste ou pas de récupérer la TVA. Il mentionne qu'il s'agit d'un engagement de la collectivité.

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU »

avec ses 20 dossiers

(n°19-I-047)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au vote et au débat :

RAOULT Paul,

2 dossiers : 13568.00, 82898,00 - CC Pays de Mormal

DISSAUX Jean-Claude,

1 dossier : 62966.00 – SMAGEAA

COTEL Jacques (ayant donné mandat à M. DEFLESSELLE) :

3 dossiers 13785.00, 14689.00, 15412.00 - Syndicat Mixte de l'AMEVA

1 dossier : 14892.00 - CC Nièvre et Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA)

1 dossier : 17297.00 - Département de la Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA)

1 dossier : 17569.00 - FDPPMA Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA)

Ne participent pas au débat :

DETOURNAY Alain,

1 dossier : 11104.00 - Métropole Européenne de Lille

V A

LECLERCQ Jérôme,

3 dossiers : 13785.00, 14689.00, 15412.00 - Syndicat Mixte de l'AMEVA

1 dossier : 14892.00 - CC Nièvre et Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA)

1 dossier : 17297.00 - Département de la Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA)

1 dossier : 17569.00 - FDEPPMA Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA)

5.3 – Participations financières en faveur de l'érosion (ligne 1242)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°6.3 du dossier de la CPI du 14 juin 2019) :

• 12 dossiers de participation financière pour un montant de 1 277 548 €.

- 18105.00 CA DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS
- 11980.00 CC Campagnes de l'Artois
- 82991.00 CC Pays de Mormal
- 10203.00 CC du Ternois
- 14714.00 CA Valenciennes Métropole
- 16962.00 CA Valenciennes Métropole
- 83013.00 CA Valenciennes Métropole
- 13479.00 SM Canche et Affluents
- 14806.00 CA du Saint-Quentinois
- 82881.00 Centre Permanent Initiation Environnement
- 14886.00 SM Canche et Affluents
- 14887.00 SM Canche et Affluents

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY demande une explication quant à l'inondation de Boulogne et demande quelles peuvent être les solutions de prévention.

M. JOURDAN indique que le programme d'actions du Boulonnais donne la capacité à gérer des pluies avec des périodes de retour de 5 ans en termes d'événement. Il indique que le débit de la Liane et la survenue de sa crue au moment des marées va au-delà de cette période de retour. Il indique que l'investissement engagé au titre du PAPI actuel n'aurait pas réussi à éviter l'inondation. Il ajoute que le SYMSAGEL va engager des travaux qui n'évitera pas l'inondation, mais permettront de diminuer le nombre d'enjeux et le nombre de maisons inondées.

M. MONTASSINE indique que les coefficients de marées n'étaient pas exceptionnels mais plutôt dans la morte-eau.

M. MATRAT mentionne que le phénomène a été connu de façon analogue dans le Calais. Il indique que le phénomène de morte-eau a empêché l'évacuation des eaux de territoire à la mer et accentué les inondations. Il souligne que les alertes météo ont été relativement tardives dans la nuit de lundi à mardi. Il ajoute que le phénomène est dû à une pluie exceptionnelle.

M. MONTASSINE explique que la marée de mortes eaux maintient la marée à la basse mer plus haut pendant un temps long.

La délibération « EROSION »

avec 12 dossiers

(n°19-I-048)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat :

RAOULT Paul,
1 dossier : 10203.00 - CC Pays de Mormal

Ne participe pas au débat :

LECLERCQ Jérôme,
1 dossier : 14806.00 - Communauté d'Agglomération du Saint Quentinois

5.4 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (ligne 1243)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.4 du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● **13 dossiers de participation financière pour un montant de 1 350 185 €.**

- 12368.00 CA Maubeuge Val de Sambre
- 58204.00 CA Maubeuge Val de Sambre
- 14708.00 Conservatoire Espaces Naturels 80
- 17099.00 Département du Nord
- 82901.00 SM Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
- 62853.00 SM Espaces Dep Naturels 80
- 15464.00 Département de la Somme
- 82899.00 Département de la Somme
- 17145.00 Département du Pas de Calais
- 17513.00 Fédération Dptale des Chasseurs
- 16963.00 SM Ameva
- 13820.00 SM Parc Naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Pas de remarque

***La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES
CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES »***

avec 13 dossiers

(n°19-I-049)

Ne participent pas au vote et au débat :

BARBIER Luc (ayant donné mandat à Monsieur SKIERSKI)

2 dossiers : 14708.00, 12382.00 - Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie

1 dossier : 17145.00 - Département du Pas-de-Calais (étant donné les liens avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale dans le cadre de l'étude préalable réalisée)

1 dossier : 13820.00 - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

DISSAUX Jean-Claude,
1 dossier : 17145.00 - Département du Pas-de-Calais

V A

COTEL Jacques (ayant donné mandat à Monsieur DEFLESSELLE),
1 dossier 16963.00 - Syndicat Mixte de l'AMEVA

Ne participe pas au débat :

LECLERCQ Jérôme,
1 dossier 16963.00 - Syndicat Mixte de l'AMEVA

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 89 235 € indiqué dans le dossier de présentation en point 5.1 SCI BOREL dossier 56920**

- **56920.00 SCI BOREL**

M. VALIN précise en comparaison avec le dossier d'ARCELOR que dans ce dossier on considère que la biodiversité est l'outil de production de la société BOREL contrairement à la société ARCELOR.

M. JOURDAN rappelle que les 40 % de subvention correspondent à 40 % d'aides toutes aides confondues qu'il faudra s'assurer qu'il n'y ait pas d'aides d'autres organismes.

PAS DE REMARQUE

La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES SCI BOREL »
avec 1 dossier
(n°19-A-0)

Reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions pour présentation au Conseil d'Administration du 22 novembre 2019.

M. VATIN s'interroge sur le fait que l'origine de cette ligne est la préservation de l'espace naturel. Il indique que l'engagement du porteur de projet est extrêmement court à l'échelle de la nature.

5.5 – Participation financière en faveur de la prévention des inondations (ligne 1244)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.5 du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 169 649 €.**
- **12316.00 CA du Pays de St Omer**

REMARQUES ET DEBATS :

La délibération « PREVENTION DES INONDATIONS »
avec 1 dossier
(n°19-I-050)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.6 – Participation financière en faveur de l'acquisition foncière de zones humides et au maintien de la biodiversité (ligne 1245)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.6 du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● **5 dossier de participation financière pour un montant de 1 678 730 €.**

- 16521.00 Conservatoire Espaces Littoral Rivages
- 11865.00 Conservatoire Espaces Littoral Rivages
- 17086.00 Département du 59
- 16520.00 Département du 62
- 10096.00 Péronne

REMARQUES ET DEBATS :

M. RAOULT souhaite une carte pour permettre d'avoir un jugement de l'ensemble.

M. JOURDAN explique que l'Agence s'inscrit dans les stratégies foncières à 50 ans. Il indique qu'une carte a été validée par le Conseil d'Administration, celle-ci a été retirée du dossier dans le but d'en diminuer le volume.

M. LEMAY indique que dans la mesure du possible cette carte sera présentée au prochain Conseil d'Administration.

La délibération « ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIODIVERSITE »

avec 5 dossiers

(n°19-I-051)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat :

DISSAUX Jean-Claude,

1 dossier : 16520.00 - Département du Pas-de-Calais

Ne participe pas au débat :

**Le représentant du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (Mme Lorut),
2 dossiers : 16521.00, 11865.00 - Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres**

**5.7 – Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité
écologique des cours d'eau
(ligne 1246)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.7 du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● **14 dossiers de participations financières pour un montant de 1 363 551 €.**

- | | |
|----------|--|
| 13570.00 | Syndicat mixte canche et affluents |
| 14861.00 | Syndicat mixte pour le sage du boulonnais |
| 14862.00 | Fédération du pas de calais pour la peche et la protection du milieu aquatique |
| 14863.00 | 7e sect wateringues pdc |
| 14864.00 | Synd mixte aménagement gestion eau aa |
| 14893.00 | Synd mixte aménagement gestion eau aa |
| 15468.00 | Amenag hydraul vallee scarpe bas escaut |
| 16550.00 | Syndicat mixte pour le sage du boulonnais |
| 16551.00 | Feder depart assoc peche pisciculture nord |
| 16663.00 | Fédération du pas de calais pour la peche et la protection du milieu aquatique |
| 17100.00 | Syndicat mixte pour le sage du boulonnais |

Handwritten signature

17580.00 Fédération de la somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique
18013.00 Département du pas de calais
82866.00 CA maubeuge val deambre

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY s'interroge quant à la provenance du poisson qui vient d'être découvert.

M. JOURDAN mentionne qu'il s'agit d'un poisson présent dans notre bassin par le passé mais qui avait migré avec les problèmes de pollutions. Il souligne qu'avec tous les efforts engagés pour restaurer le milieu, les conditions redeviennent favorables pour la vie de ce poisson. Il apparaît sur la Canche et l'estuaire du fleuve Escaut.

M. MONTASSINE indique que la présence de cette grande Alose n'a jamais été connue par le passé en espace estuarien. Il souligne que tous les bouleversements font que le marin pêcheur ne peut plus vivre décemment.

La délibération « RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU »

avec 14 dossiers

(n°19-I-052)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au vote et au débat :

DISSAUX Jean-Claude,

1 dossier : 18013.00 - Département du Pas-de-Calais

2 dossiers : 14864.00, 14893.00 - SMAGEAA

SKIERSKI Daniel,

1 dossier : 16551.00 - Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique du Nord

RAOULT Paul,

1 dossier : 16551.00 - Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique du Nord (La CC Pays de Mormal étant co-financeur)

COTEL Jacques (ayant donné mandat à Monsieur DEFLESSELLE),

1 dossier : 17580.00 - Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique de la Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA)

Ne participe pas au débat :

LECLERCQ Jérôme,

1 dossier : 17580.00 - Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique de la Somme (étant donné les liens avec l'AMEVA)

6 – APPUI A LA GESTION CONCERTEE

6.1 - Situation des engagements (ligne 129)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°7.1 du dossier de la CPI du 14 juin 2019.

6.2 – Participations financières à l'élaboration et au suivi des SAGE (ligne 1290)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.2. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 38 500 € présentés pour décision (cf détails du point de présentation) :**

- 15388.00 Syndicat Mixte Escaut et Affluents
- 82951.00 Syndicat Mixte Escaut et Affluents
- 13481.00 SM Pôle Métropolitain Côte d'Opale

PAS DE REMARQUE.

La délibération « ELABORATION ET SUIVI DES SAGE »

avec 3 dossiers

(n°19-I-030)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3 – EAU POTABLE

3.1. Situation des engagements (lignes 123,125,121)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.1 du dossier de la CPI du 08 novembre 2019.

3.2. Participations financières pour la protection de la ressource en eaux souterraines (1230)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.2. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● **2 dossiers de participations financières pour un montant de 57 500 €.**

- 18108.00 Abbeville
- 12361.00 SIEA Bernavillois

REMARQUES ET DEBATS :

M. VATIN précise qu'il s'agit d'actions majeures des Assises de l'eau et de la politique du ministre. Il rappelle qu'il y a une commande politique très forte du Ministre de l'Ecologie pour que le mouvement s'accélère sur les deux à trois ans à venir. Il indique que la protection des captages est un objectif prioritaire. Il remarque que la ligne n'est pas très importante.

Mme VALLEE précise que certaines actions de la ligne pollution diffusent contribues à mettre en œuvre les plans d'actions des territoires de captages. Elle souligne que la ligne 1230 concerne
Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 08 novembre 2019

uniquement la partie études des captages prioritaires.

M. LEMAY demande s'il existe un état d'avancement des captages prioritaires dans le bassin.

Mme VALLEE ajoute que le taux de protection sur le bassin est de 97 % de captages protégés par déclaration d'utilité publique. Elle ajoute que le bassin comprend 60 captages prioritaires qui comprennent a minima une aire d'alimentation délimitée. Elle indique que la moitié a un plan d'action.

M. VATIN souligne que cette politique va faire l'objet d'une attente forte de la part de la ministre sur le sujet et demande d'avoir une présentation de l'état d'avancement des 60 captages et des directions prises.

M. VALIN indique qu'il existe une carte des ORQUE et qu'une présentation sera faite. Il précise que pour le bassin, l'Agence a pris la maîtrise d'ouvrage des aires d'alimentation de captage en régie.

M. PATRIS souligne que les élus mettent également la pression.

M. VATIN indique qu'il s'agit d'une action prioritaire et souligne qu'il serait intéressant d'avoir une présentation sur le sujet.

M. PREVOST indique qu'il serait intéressant de faire un point global sur la quantitatif qui est lié au qualitatif. Il indique qu'étant donnés les épisodes de cet été, la Métropole Européenne de Lille s'est vue obligée d'utiliser des forages qui n'étaient plus utilisés ou très peu. Il souligne que le bassin Artois Picardie n'a pas de réserve où très peu. Il indique qu'il serait intéressant de faire une présentation globale.

M. VATIN mentionne que la DREAL peut participer à la présentation.

M. DEFLESSELLE indique que tous les captages sont prioritaires.

M. RAOULT souligne qu'aujourd'hui on ré-ouvre des captages autrefois fermés, que cependant la procédure à suivre est très longue.

La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAUX SOUTERRAINES »

avec 2 dossiers

(n°19-I-038)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

3.3. Participation financière pour les études et l'animation des ORQUE (ligne 1233)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.3. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

• 1 dossier de participation financière pour un montant de 115 500 €.

- 18111.00 ca lens lievin

PAS DE REMARQUE.

La délibération « ETUDES ET ANIMATION ORQUE »

avec 1 dossier

(n°19-I-039)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

R



3.4. Participations financières pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée (ligne 1250)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.4. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● **4 dossiers de participations financières pour un montant de 733 427 €.**

- 11659.00 Régie de production d'eau de la MEL
- 12362.00 SIEA Bernavillois
- 17882.00 SIEP Santerre
- 12309.00 Oppy

REMARQUES ET DEBATS :

M. PATRIS se ravis de savoir que la situation du dossier du captage de Meaulnes est réglé. Il attire l'attention sur le fait que la commune va être rattachée à Noréade.

M. RAOULT précise que la commune d'OPPY sera une commune Noréade au 1^{er} janvier 2020. Il souligne que OSARTIS va prendre la compétence eau pour ensuite la déléguer à Noréade.

M. VALIN indique que la commune d'OPPY a déposé une demande avec un avis favorable de l'ARS pour l'interconnexion. Il indique que la mairie d'Oppy indique s'engager à faire les travaux tels que prévus dans son dossier.

M. KARPINSKI précise qu'il reste 7 km à faire entre OPpy et QUIERY avec la traversée du TGV et de l'autoroute.

M. VATIN indique que si l'on rejette le dossier, il faut justifier.

M. RAOULT rappelle les épisodes de sécheresse et l'alimentation en eau potable de certains châteaux d'eau.

M. VATIN indique que certaines communes se sont retrouvées à être ravitaillées en eau potable durant cet épisode de sécheresse et la Ministre demande à travailler davantage les interconnexions.

M. LEMAY rappelle que l'objectif est d'alimenter en eau rapidement 400 personnes.

La délibération « SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE »

avec 4 dossiers

(n°19-I-040)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au débat :

DETOURNAY Alain, 1 dossier : 11659.00 - Métropole Européenne de Lille

3.5. Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne 1251)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.5. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● **19 dossiers de participations financières pour un montant de 2 405 244 €.**

- 10306.00 MEL
- 11633.00 Syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 11716.00 Syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 12065.00 Syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 12086.00 Syndicat intercommunal des eaux du valenciennois
- 12089.00 Syndicat intercommunal des eaux du valenciennois
- 12252.00 Sicom adduction eau rebreuve-ranchicourt
- 12355.00 Cc du ternois
- 12363.00 Siepa region de machy
- 12372.00 Siadep de la region d'audruicq
- 13250.00 Syndicat de l' eau du dunkerquois
- 13267.00 Calais
- 14711.00 CA du saint-quentinois
- 82760.00 Syndicat des eaux des vallees du gy et de la scarpe
- 82868.00 Syndicat intercommunal des eaux du sud artois
- 82949.00 Syndicat mixte d'adduction eaux de la lys
- 83004.00 Syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 83020.00 Syndicat des eaux de la region de boisdillinghem
- 83051.00 CA du pays de saint-omer

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE s'interroge quant au critère d'éligibilité du prix de l'eau.

M. LEMAIRE précise que ce critère concerne uniquement les investissements. Il indique que ce critère passe à 1,30 € du m3 d'eau au 1^{er} janvier 2020.

La délibération « SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE »

avec 19 dossiers

(n°19-I-041)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat :

DISSAUX Jean-Claude, 2 dossiers : 82949.00 - SMAEL, 83051.00 – CAPSO

Ne participent pas au débat :

LECLERCQ Jérôme, 1 dossier : 14711.00 - Communauté d'Agglomération du Saint Quentinois

DETOURNAY Alain,

1 dossier : 10306.00 - Métropole Européenne de Lille

1 dossier : 82949.00 – SMAEL

RAOULT Paul,

4 dossiers : 11633.00, 11716.00, 12065.00, 83004.00 - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord



3.6. Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (ligne 1252)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.6. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● **73 dossiers de participations financières pour un montant de 8 633 173 €.**

- 10129.00 S I des eaux de picardie
- 10134.00 S I des eaux de picardie
- 11187.00 SI des eaux et assainissement de la region de lumbres et de fauquembergue
- 12094.00 syndicat intercommunal des eaux du valenciennois
- 12235.00 syndicat mixte d'adduction eaux de la lys
- 12318.00 syndicat de l' eau du dunkerquois
- 12377.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 13817.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 14128.00 ca maubeuge val de sambre
- 14303.00 calais
- 14703.00 ca du saint-quentinois
- 14704.00 ca du saint-quentinois
- 14713.00 ca du saint-quentinois
- 14719.00 ca du saint-quentinois
- 17093.00 siepa region de machy
- 17591.00 communaute d' agglomeration henin-carvin
- 17679.00 siaep region naours
- 17836.00 roye
- 17837.00 siep du santerre
- 18087.00 communaute d' agglomeration amiens metropole
- 18099.00 roye
- 62878.00 communaute de communes du pays du coquelicot
- 62892.00 siadep de la region d'audruicq
- 62893.00 s i des eaux de picardie
- 63000.00 siaep region de coulouvillers
- 63001.00 ca du saint-quentinois
- 63020.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 63021.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 63022.00 siaep des vallees des evoissons et de la poix
- 63029.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 63030.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 63031.00 siepa region de machy
- 63032.00 siepa region de machy
- 63035.00 siepa region de machy
- 63065.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 63066.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 63083.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 63085.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82763.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82765.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82767.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82769.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord

- 82770.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82849.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82872.00 ca du douaisis c.a.d.
- 82876.00 metropole europeenne de lille
- 82877.00 metropole europeenne de lille
- 82878.00 metropole europeenne de lille
- 82879.00 metropole europeenne de lille
- 82880.00 metropole europeenne de lille
- 82889.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82890.00 sdte de la vallee de la noye
- 82892.00 syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la region de grandvilliers
- 82896.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82906.00 ca du douaisis c.a.d.
- 82907.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82924.00 ca du douaisis c.a.d.
- 82957.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82962.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82965.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82973.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82974.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 82999.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 83003.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 83022.00 siaep ailly sur somme - breilly
- 83023.00 s i des eaux de picardie
- 83024.00 s i des eaux de picardie
- 83025.00 si des eaux de la region d hesdin
- 83037.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 83039.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 83043.00 syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
- 83049.00 s i des eaux de picardie
- 83053.00 ca du pays de saint-omer

REMARQUES ET DEBATS :

M. RAOULT indique qu'il pourrait y avoir plus de dossiers mais la priorité est mise sur les interconnexions.

La délibération « ECONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUITES »

avec 73 dossiers

(n°19-I-042)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au vote et au débat :

DISSAUX-Jean-Claude, 1 dossier : 83053.00 - CAPSO

1 dossier : 12235.00 – SMAEL

RAOULT Paul,

29 dossiers : 12377.00, 13817.00, 63020.00, 63021.00, 63029.00, 63030.00, 63065.00, 63066.00, 63083.00, 63085.00, 82763.00, 82765.00, 82767.00, 82769.00, 82770.00, 82849.00, 82889.00, 82896.00, 82907.00, 82957.00, 82962.00, 82965.00, 82973.00, 82974.00, 82999.00, 83003.00, 83037.00, 83039.00, 83043.00 - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord

K *7*

Ne participent pas au débat :

LECLERCQ Jérôme,
5 dossiers : 14703.00, 14704.00, 14713.00, 14719.00, 63001.00 - Communauté d'Agglomération
du Saint Quentinois

DETOURNAY Alain,
1 dossier : 12235.00 - SMAEL
5 dossiers : 82876.00, 82877.00, 88878.00, 82879.00, 82880.00 - Métropole Européenne de Lille

3.7. Participation financière à la gestion quantitative de la ressource (ligne 1210)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails
du point de présentation n°3.7. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● **1 dossier de participations financières pour un montant de 44 000 €.**

- 10287.00 Neuville en Ferrain

PAS DE REMARQUE :

La délibération « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE »

avec 1 dossier

(n°19-I-043)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

2. EPURATION PUBLIQUE

2.1. ouvrages d'épuration : Situation des engagements (ligne 111,113,116)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°2.1 du dossier de la CPI du 08 novembre 2019.

2.2 Participations financières à la réalisation d'ouvrages d'épuration (110)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision. (c.f.
détails du point de présentation n°2.2 du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● **6 dossiers de participations financières pour un montant de 1 921 363 €.**

- 17761.00 CA Amiens Métropole
- 83008.00 CC Région Audruicq
- 10939.00 Métropole Européenne de Lille
- 82736.00 Syndicat Mixte Assainissement et Distribution Eau du Nord
- 17838.00 Canaples
- 17926.00 Tilloloy

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE demande des informations sur les taux dans les dossiers.

M. KARPINSKI indique que les taux pour les stations d'épuration sont des taux standards.

La délibération « STATIONS D'EPURATION »

avec 6 dossiers

(n°19-I-033)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Pour avis avant transmission en Conseil d'Administration

Ne participe pas au vote et au débat:

RAOULT Paul, 1 dossier : 82736.00 - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord

Ne participe pas au débat :

DETOURNAY Alain, 1 dossier : 10939.00 - Métropole Européenne de Lille

2.3 Participations financières au traitement des eaux pluviales (1160)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°2.3. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● 23 dossiers de participation financière pour un montant de 3 266 619 €.

- 10228.00 commune de henin-carvin
- 11362.00 ca de bethune-bruay, artois-lys romane
- 11381.00 ca de bethune-bruay, artois-lys romane
- 11397.00 ca de bethune-bruay, artois-lys romane
- 11467.00 ca du douaisis c.a.d.
- 11772.00 commune de henin-carvin
- 12037.00 commune de henin-carvin
- 12059.00 haubourdin
- 12329.00 aménagement du territoire boulonnais
- 12330.00 calais
- 13710.00 achiet le grand
- 13741.00 commune de communes du sud artois
- 14130.00 douvrin
- 15409.00 cc du grand roye
- 16571.00 ca maubeuge val deambre
- 16995.00 bruay sur l'escaut
- 17577.00 ca du douaisis c.a.d.
- 17859.00 cc du territoire nord picardie
- 18006.00 montdidier
- 63004.00 département du pas de calais
- 63076.00 commune de henin-carvin
- 82971.00 annequin
- 83028.00 vieux conde

PAS DE REMARQUE :

La délibération « TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES »

avec 23 dossiers

(n°19-I-034)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au vote et au débat :

DEFLESSELLE Claude, 1 dossier : 17859.00 - CC Territoire Nord Picardie

DISSAUX Jean-Claude, 1 dossier : 14130.00 - Douvrin (Le CD du Pas-de-Calais étant co-financier)

1 dossier : 63004.00 - Département du Pas-de-Calais

**2.4. Réseaux d'assainissement
Situation des engagements
(ligne 1120,1122,1123)**

c.f. tableau de situation des engagements en point n°2.4 du dossier de la CPI du 08 novembre 2019.

2.5. Participation financière à la création des réseaux d'assainissement

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°2.4. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

• 60 dossiers de participations financières pour un montant de 10 726 279 €.

10004.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
10005.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
10135.00	ca de bethune-bruay, artois-lys romane
10139.00	ca de bethune-bruay, artois-lys romane
10189.00	ca de bethune-bruay, artois-lys romane
10193.00	ca de bethune-bruay, artois-lys romane
10198.00	ca de bethune-bruay, artois-lys romane
10199.00	ca de bethune-bruay, artois-lys romane
10200.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
10304.00	metropole europeenne de lille
11076.00	communaute de communes de la region d' audruicq
11776.00	ca des deux baies en montreuillois
11796.00	cc des campagnes de l'artois
11806.00	cc des campagnes de l'artois
11813.00	cc des campagnes de l'artois
11841.00	communaute de communes des 7 vallees
11843.00	communaute de communes des 7 vallees
11859.00	communaute de communes des 7 vallees
11862.00	communaute de communes de la region d' audruicq
11895.00	syndicat a la carte d'adduction d'eau potable et d'ass. de la region d'andres
11902.00	cc des campagnes de l'artois
12006.00	metropole europeenne de lille
12369.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
14419.00	si assainissement st blimont - vaudricourt
14610.00	si assainissement st blimont - vaudricourt
14709.00	communaute d'agglomeration de cambrai
14717.00	si assainissement collectif val de somme
14791.00	quesnoy sur airaines
14853.00	cc du vimeu
17080.00	communaute de communes du plateau picard

17085.00	communaute de communes du plateau picard
17781.00	beuvraignes
17826.00	canaples
17827.00	halloy les pernois
17850.00	halloy les pernois
17905.00	cc somme sud-ouest
57178.00	ault
63111.00	ca du pays de saint-omer
82776.00	si assainissement vallee de la selle
82787.00	si des eaux et assainissement de la region de lumbres et de fauquembergues
82955.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
82959.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
82967.00	syndicat des eaux de la region de boisdingham
82968.00	syndicat des eaux de la region de boisdingham
82969.00	syndicat des eaux de la region de boisdingham
82970.00	syndicat des eaux de la region de boisdingham
82984.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
82985.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
82986.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
82987.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
82990.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
82992.00	le quesnel
82996.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
83017.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
83036.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
83045.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
83046.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
83061.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
83063.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
83065.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord

PAS DE REMARQUE :

La délibération « RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

Avec 60 dossiers

(n°19-I-035)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

RAOULT Paul,

19 dossiers : 82959.00, 82986.00, 83036.00, 83061.00, 10004.00, 10005.00, 10200.00, 82955.00, 82984.00, 82985.00, 82987.00, 82990.00, 83017.00, 83045.00, 83046.00, 83065.00, 83063.00, 12369.00, 82996.00 - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord

DISSAUX Jean-Claude, 1 dossier : 63111.00 – CAPSO

Ne participe pas au débat :

DETOURNAY Alain,

2 dossiers : 10304.00, 12006.00 - Métropole Européenne de Lille

2.6. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne 1122)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°2.6. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● 62 dossiers de participations financières pour un montant de 13 115 198 €.

10201.00	si d'assainissement et d'evacuation des eaux pluviales de la region de denain
10859.00	metropole europeenne de lille
10934.00	metropole europeenne de lille
10945.00	metropole europeenne de lille
10949.00	metropole europeenne de lille
10961.00	metropole europeenne de lille
10983.00	metropole europeenne de lille
10990.00	metropole europeenne de lille
11319.00	si d'assainissement et d'evacuation des eaux pluviales de la region de denain
11329.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
11335.00	ca de bethune-bruay, artois-lys romane
11350.00	ca de bethune-bruay, artois-lys romane
11356.00	ca de bethune-bruay, artois-lys romane
11572.00	ca du douaisis c.a.d.
11590.00	ca du douaisis c.a.d.
11927.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
12064.00	ca de bethune-bruay, artois-lys romane
12234.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
12313.00	ca du pays de saint-omer
12314.00	ca du pays de saint-omer
12315.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
12322.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
12323.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
12326.00	communaute urbaine de dunkerque
12337.00	communaute urbaine de dunkerque
12347.00	communaute urbaine de dunkerque
12373.00	communaute de communes des 7 vallees
12374.00	communaute de communes des 7 vallees
12390.00	ca des deux baies en montreuillois
13321.00	ca des deux baies en montreuillois
13334.00	communaute urbaine de dunkerque
13354.00	communaute urbaine de dunkerque
13430.00	communaute urbaine de dunkerque
13445.00	communaute urbaine de dunkerque
13471.00	communaute urbaine de dunkerque
13709.00	achiet le grand
14749.00	ca du saint-quentinois
14763.00	ca du saint-quentinois
14860.00	cc thieracheambre et oise
16634.00	communaute de communes du val de somme
16665.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
16728.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
16818.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
16907.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
16957.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
16959.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
16960.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
17296.00	si d assainissement aulnoy famars valenciennes
17573.00	ca du douaisis c.a.d.
17581.00	ca maubeuge val deambre
17713.00	cc terre de picardie
17864.00	ault

18100.00	communaute de communes du val de somme
18109.00	communaute urbaine de dunkerque
63091.00	communaute urbaine d' arras
82749.00	communaute d' agglomeration de lens lievin
82750.00	communaute d' agglomeration de lens lievin
82871.00	ca du douaisis c.a.d.
82941.00	ca du douaisis c.a.d.
82943.00	ca de bethune-bruay, artois-lys romane
82950.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord
82952.00	syndicat mixte d' assainissement et de distribution d' eau du nord

PAS DE REMARQUE.

La délibération « REHABILITATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

Avec 62 dossiers

(n°19-I-036)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au vote et au débat :

RAOULT Paul,

15 dossiers : 11329.00, 11927.00, 12234.00, 12315.00, 12322.00, 12323.00, 16665.00, 16728.00, 16818.00, 16907.00, 16957.00, 16959.00, 16960.00, 82950.00, 82952.00, - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord

DISSAUX Jean-Claude,

2 dossiers : 12313.00, 12314.00 - CAPSO

Ne participent pas au débat :

LECLERCQ Jérôme,

2 dossiers : 14749.00, 14763.00 - Communauté d'Agglomération du Saint Quentinoise

PATRIS Jacques, 1 dossier : 63091.00- c.f. CU d'Arras

DETOURNAY Alain,

7 dossiers : 10859.00, 10934.00, 10945.00, 10949.00, 10961.00, 10983.00, 10990.00 - Métropole Européenne de Lille

**2.7. Participation financière aux réseaux d'eau pluviales
(ligne 1161)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°2.7. du dossier de la CPI du 08 novembre 2019) :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 157 300 €.**

● 82940.00 CA Douaisis

PAS DE REMARQUE.

La délibération « RESEAUX D'EAU PLUVIALES »

avec 1 dossier

(n°19-I-037)

Est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

M. le Président LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h44.



**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**


Patrick LEMAY

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**


Thierry VATIN